

TAXE D'APPRENTISSAGE 2024



Aidez nous en versant votre **taxe d'apprentissage** pour soutenir l'inclusion des personnes déficientes visuelles !

QUI SOMMES-NOUS ?

Inauguré à Villejuif le 25 octobre 1984, l'ESRP Paul et Liliane Guinot a pour objectif de promouvoir l'insertion sociale et professionnelle de personnes aveugles et malvoyantes, Celui-ci propose 3 formations qualifiantes (masseur-kinésithérapeute, conseiller relation client à distance, développeur web et web mobile).



POURQUOI NOUS SOUTENIR ?

- 🔧 Vous êtes une entreprise et vous devez verser votre taxe d'apprentissage ?
- 🔧 Votre taxe d'apprentissage est précieuse, contribuez à la réussite de nos stagiaires !

N'hésitez plus un seul instant !

- 👉 Favorisez des initiatives pédagogiques audacieuses,
- 👉 Soutenez le développement de projets innovants au bénéfice des apprenants,
- 👉 Participez à la formation de nos apprenants,
- 👉 Soutenez le fonctionnement de notre ESRP

🌟 **Du 7 SEPTEMBRE AU 25 OCTOBRE 2024 :**

Connectez-vous sur la plateforme SOLTéa :

<https://lnkd.in/dM5sPvuc>

Trouvez-nous par le code UAI : 094 009 AA et 094006BB

SIRET : 784 315 095 000 25

📍 Pour plus d'informations, contactez : SIMONNET Laure - lsimonnet@guinot.asso.fr

Sur la
plateforme
SOLTéa

